



Avis de la Demande de Cotation N°001/DC/COM.BPDI/CIPM/SIGAMP/2026
Du 16/ 02/ 2026, Pour l'Équipement Médical du Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de BIPINDI, dans la Commune de BIPINDI, Département de l'Océan, Région du SUD.

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public pour le compte de l'exercice 2026, le Maire de la Commune de Bipindi, Maître d'Ouvrage lance une consultation pour l'Équipement Médical du Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de BIPINDI, dans la Commune de BIPINDI.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation constituées en lot unique, consistent en la fourniture en matériel Médical.

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires de droit camerounais et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSANTE de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est le mode hors ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maire de la Commune de Bipindi aux heures ouvrables au SIGAMP : (Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics, BP : 20 Bipindi), Tél : 657 31 34 10/653 25 43 25, dès publication du présent Avis.

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier peut être obtenu à la Mairie de Bipindi au SIGAMP : Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics, BP : 20 Bipindi, Tél : 657 31 34 10/653 25 43 25, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de 20 000 (Vingt mille) Francs CFA, payable à la Recette Municipale de Bipindi.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : 15 000 000 (Quinze millions) Francs CFA.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbré, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à 300 000 (Trois cent mille) Francs CFA et valable jusqu'à trente (90) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Cette caution doit être accompagnée d'un récépissé de consignation émis par la CDEC ou tout autres pièces justificatives attestant le dépôt.

10 Consultation du Dossiers de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maire de la Commune de BIPINDI aux heures ouvrables (SIGAMP : Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics), BP 20 Bipindi Tél : 657313410 ; 654726798/699 60 70 06/653 25 43 25 dès publication du présent avis.

11 Remise des Cotations

Chaque cotation rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de Bipindi (SIGAMP : Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics, BP : 20 Bipindi, Tél : 657 31 34 10/653 25 43 25, au plus tard le **17 / 03 / 2026 à 12 heures** et devra porter la mention :

Avis de Demande de Cotation N°001/DC/COM.BPDI/CIPM/SIGAMP/2026
du 16/ 02/ 2026 Pour l'Équipement Médical du Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de BIPINDI

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **17/ 03 / 2026 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bipindi dans la salle de réunion de la Mairie de Bipindi sise au Bâtiment abritant l'actuel Hôtel de Ville.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

13- Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toutes offres incomplète conformément aux prescriptions de la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Cette caution de soumission doit être accompagnée du récépissé de consignation remis par le CDEC ou tout autres pièces justificatives attestant le dépôt à la CDEC

14. Critères d'évaluations

14.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission,;
- b. de l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. du non-respect de 2 critères essentiels ;

- e. de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f. de la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- g. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- h. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- i. de la non-conformité du modèle de soumission ;
- j. de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- k. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- l. L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

14.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
- Les références du soumissionnaire ;
- Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires ;
- Le délai de livraison.

15- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de deux (02) mois ou soixante (60) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

16- Allotissement

Les prestations de la présente Demande de Cotation sont constituées un lot unique et consistent en la fourniture en matériel Médical du Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de BIPINDI.

17- Attribution

Le Maire de la Commune de Bipindi attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

18-Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

19-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Bipindi au SIGAMP : Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics, BP : 20 Bipindi, Tél : 657 31 34 10/699 99 89 70/653 25 43 25, sise au Bâtiment abritant l'actuel Hôtel de Ville.

20-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, et de l'ARMP au numéroou au MO au N° 699 99 89 70/674 15 73 76.

Bipindi, le 16/02/2026

Le Maire de la Commune de Bipindi
(Maître d'Ouvrage)

Copies

- MINMAP
- ARMP
- Chef service de District de santé de LOLODORF
- Président CIPM/Bipindi
- Affichage / chrono



Elias BILONG